

Autorisation de diffusion à fin pédagogique 2019-2020

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans l'école par des élèves, des photographies, des films, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans un but informatif, pédagogique ou éducatif, sur différents supports (presse, site de l'école, ...). Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique. Un accord est donc nécessaire de votre part.

Je (nous), soussigné(e) (s)

responsable(s) légal(aux) de l'enfant

autorise(ons) la diffusion de textes, de photographies, de films, d'enregistrements sonores ou de créations de toute nature, concernant mon (notre) enfant, dans le cadre des activités scolaires de l'année réalisées par les élèves sous la responsabilité de l'école, dans un but informatif, pédagogique ou éducatif.

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)